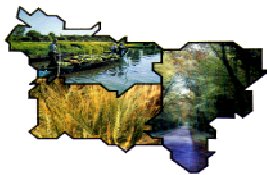


LIGUE DE PICARDIE de Tennis de Table

Résidence Belle Vue
rue de Sénéfontaine
appt. D 23 1er étage

Adresse postale :
BP 90966
60009 BEAUVAIS CEDEX



Téléphone : 03 44 02 42 02
Télécopie : 03 44 02 49 25

E-mail : lpitt@wanadoo.fr
Site Ligue : <http://www.lpitt.net>



Site de la Fédération Française : <http://www.ffit.com>

*La Ligue de Picardie, les comités départementaux et leurs partenaires
présentent*

le CENTRE REGIONAL D'ENTRAINEMENT ET DE FORMATION.

*Direction Régionale et
Départementale
de la Jeunesse et des
Sports de Picardie*



Rectorat d'Amiens



*Conseil Régional de
Picardie*



*Lycée Louis Thuillier
à Amiens*



*Lycée Pierre de La
Ramée à Saint Quentin*



*Conseil Général de
l'Aisne*



Amiens Métropole



LE CENTRE REGIONAL D'ENTRAINEMENT ET DE FORMATION

⇒ sur le lycée LA RAMEE (Saint Quentin) en partenariat avec le Comité Aisne.

⇒ sur le lycée THUILLIER (Amiens).

LA SALLE ALBERIC LABAUME



304 rue Gaultier de Rumilly 80000 Amiens.

LE PALAIS DES SPORTS



Rue de Baudreuil 02100 Saint Quentin.

DEUX PROJETS POSSIBLES

S'ENTRAINER

pour atteindre le meilleur niveau possible.



SE FORMER A L'ENCADREMENT

pour entraîner les autres, arbitrer.

A 14 ou 15 ans, les jeunes de tous niveaux trouvent sur ces lycées les moyens de passer un BAC général dans de bonnes conditions tout en bénéficiant d'un entraînement soutenu.

Dans notre région rurale, beaucoup de lycéens doivent devenir interne. Alors, ils peuvent l'être dans un établissement qui réponde à leur double attente, scolaire et pongiste.

Les qualités des joueurs.

- ⇒ Etre ambitieux, organisé et travailleur ;
- ⇒ Vouloir réussir SPORT et ETUDES.

Le CREF de la ligue de Picardie s'appuie essentiellement sur :

⇒ la structure du Comité de l'Aisne implantée au lycée Pierre de la Ramée, 1 rue Jules Siegfried 02100 Saint Quentin. L'encadrement technique est placé sous la responsabilité de Loïc Havard.

⇒ la structure du club Amiens Sport tennis de table implantée sur le lycée Louis Thuillier 70 Boulevard de Saint Quentin.

L'encadrement technique est placé sous la responsabilité de Christian Hénon.

Les joueurs picards devront s'acquitter d'une « adhésion de 300€, les « hors Picardie » de 1000€ par an (hors stages). Les joueurs peuvent bien sûr solliciter une aide financière de leur club et Comité départemental.

FONCTIONNEMENT DE LA FILIERE

Les critères de recrutement.

Pour le CREF, le recrutement concerne les lycéens (et la 3^{ème} sur Saint Quentin). Lors de la candidature, les familles indiquent l'option et la structure choisie. Si l'accès à celle-ci s'avère impossible, il peut être proposé au joueur une autre solution, en fonction du niveau de jeu, des effectifs...

L'enfant intègre la structure pour une année scolaire. En fin d'année, sur demande des familles, les responsables scolaires et sportifs étudient le maintien de l'enfant en structure pour l'année suivante.

L'encadrement. Les renseignements et informations peuvent être sollicités auprès de chaque responsable.

⇒ Stéphane Hucliez, Conseiller Technique Sportif de Ligue, Brevet d'Etat du 2^e degré, 06 86 76 33 14.

⇒ Claude Thuilliez, Conseiller Technique de Ligue, Brevet d'Etat du 2^e degré, 06 11 42 67 86.

⇒ Pour le CREF de Saint Quentin, Loïc Havard, Brevet d'Etat du 1^{er} degré, 06 70 77 46 17.

⇒ Pour le CREF d'Amiens, Christian Hénon, Brevet d'Etat du 2^e degré, 06 16 38 14 90.

L'entraînement annuel.

⇒ Les joueurs peuvent être ponctuellement convoqués sur des stages régionaux ou départementaux.

⇒ En temps scolaire, il est quotidien ou biquotidien suivant les emplois du temps des athlètes. Il s'effectue salle Albéric Labaume à Amiens, au Palais des Sports à Saint Quentin ou dans tout autre site suivant les besoins (lycée...).

⇒ Parfois, les joueurs du CREF ne bénéficient que de 4 séances / semaine, en raison de l'emploi du temps scolaire.

⇒ En règle générale, les élèves sont libérés à 15h30 ou 16h30 pour s'entraîner jusque 18h30.

⇒ Certains jours, les séances peuvent se terminer vers 20h pour profiter de la relance de joueurs des clubs locaux ou pour compenser des contraintes d'emploi du temps scolaire.

⇒ Les joueurs participent aux compétitions UNSS si l'établissement y participe.

La collaboration avec le club de licenciation.

Le CREF est une structure d'entraînement. Les joueurs restent licenciés dans leur club avec lequel ils organisent les compétitions.

La scolarité.

Choisir ses options scolaires :

LE TENNIS DE TABLE EST UNE OPTION LOURDE, LES OPTIONS SCOLAIRES SE REDUISENT NECESSAIREMENT A CELLES OBLIGATOIRES AFIN DE PERMETTRE LES AMENAGEMENTS D'EMPLOI DU TEMPS.

Au Lycée Louis Thuillier,

⇒ En classe de seconde, les élèves sont dispensés d'enseignement d'exploration et les options facultatives sont difficilement envisageables car elles se déroulent le samedi matin, l'internat étant fermé le vendredi soir.

⇒ En classe de première comme en terminale, les options facultatives restent difficilement envisageables.

Au Lycée Pierre de La Ramée,

⇒ En classe de seconde, les options facultatives ne sont pas possible.

⇒ En classe de première, notamment en S, aucune option facultative n'est admise et :

- 1^{ere} L, tout en continuant la LV 2, l'option obligatoire est la langue vivante 3 ou les mathématiques.

- 1^{ere} ES, tout en continuant la LV 2, l'option obligatoire est la langue vivante 3 ou sciences économiques et sociales.

⇒ En classe de terminale aucune option facultative n'est possible.

Le suivi médical.

Par directives ministérielles, il est obligatoire, préventif (examens dentaires, cardiaques, analyses de sang, entretiens psychologue). Les familles en sont responsables mais les cadres techniques le coordonnent pour le faciliter.

Les prescriptions pour soins ou traumatologie sont prises en charge par les CPAM et mutuelles des familles.

L'hébergement et les déplacements.

Les internes sont hébergés dans l'internat de leur établissement scolaire respectif.

⇒ Les joueurs du CREF, par leur statut de lycéens sont autonomes pour les déplacements.

L'échéancier du recrutement 2015.

⇒ Des séances d'information et de visite se tiendront dans les établissements comme suit :

* Lycée Pierre de la Ramée, 1 rue Jules Siegfried à Saint Quentin, le **Mercredi 08 avril de 10h à 12h30 (RV au Palais des sports), puis de 15h à 18h pour une séance d'entraînement.**

* Lycée Louis Thuillier, 70 boulevard de Saint Quentin à Amiens, **sur rendez-vous.**

Confirmer votre présence auprès du responsable par téléphone au plus tard une semaine avant la visite.

⇒ Les candidatures seront adressées pour le **Lundi 27 avril**, à :

Claude Thuilliez, 1 ter rue du terrain 80480 Pont de Metz.

⇒ En cas de besoin, certains des candidats pourraient être convoqués à un regroupement.

⇒ Les entrées seront prononcées pour la **mi-mai 2015** après concertation des chefs d'établissement.

LE COUT - EVALUEZ VOTRE BUDGET 2015 - 2016

LES DEPENSES

Les joueurs picards s'acquitteront d'une participation au frais de fonctionnement, non inclus les stages éventuels, de 300€ et les « hors Picardie » de 1000€ par an qui seront versés au Comité Aisne pour le CREF 02 et à la ligue de Picardie pour le CREF d'Amiens.

➤ Les frais de pensions, demi-pensions, de déplacements, le matériel individuel sont à la charge des familles.

LES AIDES

Suivant le profil du joueur, chaque famille peut solliciter des aides. Celles-ci dépendent des politiques fluctuantes des collectivités et des instances pongistes :

- le Comité Aisne apporte une aide aux joueurs axonais inscrits au CREF de Saint Quentin et peut fournir du matériel (bois, revêtements...);
- les Conseil Généraux ont des critères qui leurs sont propres ;
- les comités départementaux et les clubs peuvent être sollicités également suivants des critères spécifiques ;
- suivant ses possibilités budgétaires, la Ligue de Picardie peut accorder une aide matérielle (raquettes, bons d'achat, vêtements) et, peut éventuellement aider financièrement certaines familles du Pole Espoirs suivant leurs revenus.

Les sommes détaillées ci-dessous n'ont qu'une valeur indicative pour évaluer votre budget.	Lycée		VOTRE BUDGET :
	Louis Thuillier	La Ramée	
LES CHARGES PAYEES PAR LA FAMILLE :			
Pension payée à l'établissement scolaire :	1400 €	1400 €	
1/2 pension payée à l'établissement scolaire :	550 €	550 €	
Frais de scolarité versés à l'établissement scolaire :			
Frais annexes versés à l'établissement scolaire :			
CREF, frais de fonctionnement versés si joueur picard :	300 €	300 €	
à la ligue ou Comité Aisne, si joueur hors Picardie :	1000 €	1000 €	
LES AIDES POSSIBLES (estimations) :			
Prime à l'internat, suivant les revenus :			
Bourse départementale, aide au transport scolaire, suivant les revenus, diffère selon le département,			
Conseils Généraux, allocation départementale de scolarité, justifiée par le TT, estimation :			
Conseils Généraux, aide aux joueurs en structure et sur liste espoirs :			
Comités Départementaux :			
Clubs :			

Nom :	Prénom :	classe :	Interne ou 1/2 Pension
Rayez :	LYCEE LOUIS THUILLIER	-	LYCEE PIERRE DE LA RAMEE

🔗 **Article 1, ACCEPTATION DES REGLEMENTS.**

Les élèves et leurs responsables légaux acceptent le présent règlement et ceux des locaux scolaires et d'entraînement. Ils acceptent également le pouvoir de décision du responsable technique dans le domaine sportif.

🔗 **Article 2, L'OBJECTIF.**

Les structures offrent des conditions de travail favorables pour atteindre le meilleur niveau pongiste tout en poursuivant un travail scolaire conforme à toute scolarité normale.

⇒ Chaque joueur est admis pour l'année scolaire précisée en tête de ce document. Comme indiqué à l'article 12 ci-après, la ligue et l'établissement scolaire ne peuvent s'engager à maintenir les sportifs pour l'année suivante.

🔗 **Article 3, LE RYTHME HEBDOMADAIRE ET ANNUEL.**

Les chefs des établissements scolaires aménagent au mieux les horaires pour libérer les élèves le plus tôt possible chaque jour et permettre les entraînements après la classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis et l'après midi du Mercredi.

Les horaires peuvent être adaptés aux rythmes, objectifs et contraintes de chaque enfant.

Les séances peuvent parfois se terminer vers 20h pour profiter de la relance de joueurs des clubs locaux ou pour compenser des contraintes d'emploi du temps scolaire qui ne se termineraient pas à 16h.

⇒ **PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES, LES ATHLÈTES PEUVENT ETRE CONVOQUES EN STAGE.**

🔗 **Article 4, L'ORGANISATION SCOLAIRE.**

LE TENNIS DE TABLE EST UNE OPTION LOURDE. LES OPTIONS SE REDUISENT NECESSAIREMENT A CELLES DITES OBLIGATOIRES AFIN DE PERMETTRE LES AMENAGEMENTS D'EMPLOI DU TEMPS.

⇒ La participation des joueurs aux sorties scolaires (classe de neige, de langue étrangères, . . .) seront soumis à l'accord du responsable sportif qui émettra un avis compte tenu du programme sportif des enfants concernés.

Au Lycée Louis Thuillier,

⇒ En classe de seconde, les élèves sont dispensés d'enseignement d'exploration et les options facultatives sont difficilement envisageables car elles se déroulent le samedi matin, l'internat étant fermé le vendredi soir.

⇒ En classe de première comme en terminale, notamment en S, les options facultatives restent difficilement envisageables.

Au Lycée Pierre de La Ramée,

⇒ en classe de seconde, les 2 options obligatoires sont la seconde langue vivante et sciences économiques et sociales, aucune option facultative n'est possible,

⇒ en classe de première, notamment S, aucune option même facultative n'est admise et :

- 1ere L, tout en continuant la LV 2, l'option obligatoire est la langue vivante 3 ou les mathématiques,

- 1ere ES, tout en continuant la LV 2, l'option obligatoire est la langue vivante 3 ou sciences économiques et sociales,

⇒ classe de terminale aucune option facultative n'est possible.

🔗 **Article 5, L'ASSIDUITE.**

Les entraînements de Tennis de table sont considérés comme faisant partie de l'emploi du temps des joueurs. En ce sens, l'assiduité est obligatoire. Le comportement et les résultats du joueur sont appréciés en conséquence.

L'entraîneur du pôle a toute latitude pour ajouter une ou plusieurs séances individuelles en plus du programme quotidien.

🔗 **Article 6, LE SUIVI SCOLAIRE.**

Le chef d'établissement a toute latitude pour adapter le suivi scolaire à la charge de travail des élèves sportifs.

Au Pôle Espoirs comme au CREF, les joueurs participent aux compétitions UNSS si l'établissement y participe.

🔗 **Article 6 bis, LE SUIVI SPORTIF.**

Le responsable sportif a toute latitude pour adapter le suivi sportif à la charge de travail de ce chacun des sportifs.

🔗 Article 6 ter, COMPORTEMENT.

Le comportement de l'enfant dans tous les instants et lieux devra être irréprochable. En cas de fautes, le renvoi pourra être décidé et la participation aux frais de fonctionnement due par la famille restera exigible.

🔗 Article 7, SUIVI MEDICAL.

Les élèves doivent obligatoirement satisfaire le suivi médical dont le contenu est défini par le Ministère des Sports. Ces frais sont assumés par les familles.

⇒ *Les prescriptions de soins ou de traumatologie sont prises en charge dans le cadre de l'assurance maladie familiale.*

⇒ *Les parents fournissent les informations médicales relatives aux soins ou traitements que suivent les enfants.*

Les parents ACCEPTENT :

⇒ *l'intervention d'un psychologue pour évaluation du profil de l'enfant,*

⇒ *les prélèvements sanguins prescrits par le médecin dans le cadre du suivi médical et les contrôles anti dopage.*

⇒ *d'organiser les examens spécialisés (dentaires, cardiaque...) sollicités dans le cadre de directives ministérielles.*

⇒ *qu'en cas d'urgence, les responsables fassent appel à SOS médecin ou transfèrent l'enfant au Centre Hospitalier, service des urgences.*

🔗 Article 8, LES DEPLACEMENTS.

Les élèves se déplacent en autonomie par leurs propres moyens pour effectuer les trajets aller-retour du lycée à la salle. Les élèves devront respecter les trajets les plus courts convenus avec l'établissement et les responsables techniques. Toute dérive, indiscipline ou incivilité pourra engendrer le renvoi de l'enfant.

🔗 Article 9, L'ACTIVITE PONGISTE FEDERALE.

Les joueurs restent licenciés dans leur club d'origine. Une mutation ne doit servir qu'un réel besoin d'évolution.

Les joueurs participent obligatoirement au Critérium Fédéral ainsi qu'à toutes les compétitions (TOP, finales, . . .) et stages pour lesquels une instance fédérale les sélectionne. Ce programme peut être individualisé par le responsable qui peut intervenir auprès des clubs pour l'adapter

🔗 Article 10, LE FINANCEMENT.

Les frais de pension et de scolarité sont à la charge de la famille et payés directement auprès de l'établissement scolaire.

⇒ *Les frais de déplacement, de voyage, d'équipement individuel... sont également à la charge de la famille.*

⇒ *Le matériel individuel (raquettes...) est à la charge financière des parents et doit être concerté avec l'entraîneur.*

⇒ *La famille s'engage à verser à la Ligue de Picardie pour le CREF amiénois, ou au comité Aisne pour le CREF Aisne, avant le 28 février 2016 une participation aux frais de fonctionnement, correspondant à :*

➤ *300€ pour les joueurs picards,*

➤ *1000 € pour les joueurs licenciés en dehors de la Picardie.*

⇒ *Les familles peuvent solliciter une participation financière auprès de leur club et comité départemental.*

🔗 Article 11, DROIT D'UTILISATION D'IMAGE.

Les parents acceptent l'usage de l'image de l'enfant à des fins de promotion ou d'information, quelle qu'en soit la forme.

🔗 Article 12, LA CONTINUATION.

En fin d'année scolaire, la famille demande ou pas le maintien de leur enfant. Celui-ci est soumis à l'approbation des responsables suivant les résultats scolaires et sportifs, le comportement et de la motivation du joueur.

Date : 2015, signature du (de la) joueur (euse) :

des parents :

**CANDIDATURE POUR ENTREE
AU POLE ESPOIRS ou
AU CENTRE REGIONAL D'ENTRAINEMENT ET DE FORMATION
POUR LA SAISON **2015 / 2016****

à retourner pour le **Lundi 27 avril 2015** à Claude Thuilliez, 1 ter rue du terrain 80480 Pont de Metz

Madame, Monsieur : _____, représentant légaux de l'enfant :

NOM : _____ **PRENOM :** _____ **SEXE : G / F (rayer)**

Licence N° : _____

➤ **posent sa candidature** / **sollicitent son maintien** (rayer les mentions inutiles)

❖ dans l'établissement :

- du **CREF du lycée Louis Thuillier à Amiens :**

CHOIX 1 OU 2 (rayer) - **INTERNE – ½ PENSIONNAIRE– EXTERNE (rayer)**

- du **CREF du lycée Pierre de La ramée à Saint Quentin :**

CHOIX 1 OU 2 (rayer) - **INTERNE – ½ PENSIONNAIRE– EXTERNE (rayer)**

❖ dans le cas où votre choix 1 ne serait pas retenu, **souhaitez-vous maintenir votre candidature pour intégrer le choix 2 ?** **OUI / NON (rayer)**

➤ **s'engagent en conséquence à :**

❖ inscrire l'enfant dans l'établissement scolaire retenu et à y régler les frais de scolarité et de pension,

❖ régler la participation des familles, non compris les stages éventuels :

* 300€ pour les joueurs licenciés en Picardie,

* 1000€ pour les joueurs licenciés hors Picardie,

❖ satisfaire les sollicitations des comités, de la Ligue (stages, compétitions...) **du 1 juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2016.**

Nous soussignons, Madame, Monsieur _____, responsable légaux de
confirmons la candidature et les engagements ci-dessus et autorisons l'encadrement à prendre si nécessaire toutes
mesures utiles pour une opération chirurgicale d'urgence ou une hospitalisation de l'enfant.

Fait le : _____ **à :** _____

Signature de l'athlète : _____

Signature des parents : _____

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM : PRENOM : Né(e) le : à :

Adresse personnelle :

Téléphone des parents Domicile : Portable :

Adresse mail (indispensable) : @

Profession du père : , téléphone :

Profession de la mère : , téléphone :

SITUATION SPORTIVE

❖ NUMERO DE LICENCE :

❖ Catégorie d'âge **2015 - 2016** :

❖ POINTS MENSUELS A CE JOUR :

❖ Année de première licence : , dans le club : , année de début en compétition :

❖ **Club 2014 - 2015** : Nombre de séances d'entraînement par semaines :

Entraîneur : téléphone :

Mail :

❖ **Club 2015 - 2016** :

Entraîneur de club responsable du suivi en compétition : téléphone :

Mail :

❖ Meilleurs résultats sportifs obtenus **saison 2014 / 2015** :

Critérium Fédéral tour (place et division) : N°1 : N°2 : N°3 : N°4 : N°5 :

Top régional : Top de Zone : Championnat de Picardie (place et division) :

Autres :

SITUATION SCOLAIRE

A REMPLIR AVEC PRECISION

Nom de l'établissement scolaire fréquenté actuellement :

Adresse :

Avez-vous redoublé certaines classes (rayer) : OUI / NON, lesquelles :

Si oui, pour quelles raisons :

Classe actuelle 2014 / 2015 :

classe probable 2015 / 2016 :

Préciser :

➤ **LV.1** : ; **LV.2**

➤ **Enseignement d'exploration 1 pour les élèves de 2^{nde}** :

➤ **Enseignement d'exploration 2 pour les élèves de 2^{nde}** :

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

❖ photocopies des bulletins scolaires **2013 - 2014 et 2014 - 2015 (1^{er} et 2^{ème} trimestre)**,

❖ le règlement ci-joint signé par le candidat et ses parents,

❖ photocopie de la page vaccination du carnet de santé : B.C.G.- Néotest - DT Polio et du groupe sanguin - rhésus.

Dossier à retourner avant le Lundi 27 AVRIL 2015 à : Claude Thuilliez 1 ter rue du terrain 80480 Pont de Metz

**CANDIDATURE POUR L'ENTREE AU POLE ESPOIRS ou
AU CENTRE REGIONAL D'ENTRAINEMENT ET DE FORMATION
POUR LA SAISON 2015 / 2016**

Questionnaire à remplir par L'ENFANT :

Pour quelles raisons souhaites-tu intégrer le CREF ?

Quels seraient tes objectifs sportifs pour la saison 2015 – 2016 ?

Quels seraient tes objectifs sportifs pour les années suivantes ?

Questionnaire à remplir par LES PARENTS :

Pour quelles raisons souhaitez-vous inscrire votre enfant au CREF ?

Nom :	Prénom :	classe :	Interne ou 1/2 Pension
Rayez :	LYCEE LOUIS THUILLIER	-	LYCEE PIERRE DE LA RAMEE

🔑 **Article 1, ACCEPTATION DES REGLEMENTS.**

Les élèves et leurs responsables légaux acceptent le présent règlement et ceux des locaux scolaires et d'entraînement. Ils acceptent également le pouvoir de décision du responsable technique dans le domaine sportif.

🔑 **Article 2, L'OBJECTIF.**

Les structures offrent des conditions de travail favorables pour atteindre le meilleur niveau pongiste tout en poursuivant un travail scolaire conforme à toute scolarité normale.

⇒ Chaque joueur est admis pour l'année scolaire précisée en tête de ce document. Comme indiqué à l'article 12 ci-après, la ligue et l'établissement scolaire ne peuvent s'engager à maintenir les sportifs pour l'année suivante.

🔑 **Article 3, LE RYTHME HEBDOMADAIRE ET ANNUEL.**

Les chefs des établissements scolaires aménagent au mieux les horaires pour libérer les élèves le plus tôt possible chaque jour et permettre les entraînements après la classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis et l'après midi du Mercredi.

Les horaires peuvent être adaptés aux rythmes, objectifs et contraintes de chaque enfant.

Les séances peuvent parfois se terminer vers 20h pour profiter de la relance de joueurs des clubs locaux ou pour compenser des contraintes d'emploi du temps scolaire qui ne se termineraient pas à 16h.

⇒ **PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES, LES ATHLÈTES PEUVENT ETRE CONVOQUES EN STAGE.**

🔑 **Article 4, L'ORGANISATION SCOLAIRE.**

LE TENNIS DE TABLE EST UNE OPTION LOURDE. LES OPTIONS SE REDUISENT NECESSAIREMENT A CELLES DITES OBLIGATOIRES AFIN DE PERMETTRE LES AMENAGEMENTS D'EMPLOI DU TEMPS.

⇒ La participation des joueurs aux sorties scolaires (classe de neige, de langue étrangères, . . .) seront soumis à l'accord du responsable sportif qui émettra un avis compte tenu du programme sportif des enfants concernés.

Au Lycée Louis Thuillier,

⇒ En classe de seconde, les élèves sont dispensés d'enseignement d'exploration et les options facultatives sont difficilement envisageables car elles se déroulent le samedi matin, l'internat étant fermé le vendredi soir.

⇒ En classe de première comme en terminale, notamment en S, les options facultatives restent difficilement envisageables.

Au Lycée Pierre de La Ramée,

⇒ en classe de seconde, les 2 options obligatoires sont la seconde langue vivante et sciences économiques et sociales, aucune option facultative n'est possible,

⇒ en classe de première, notamment S, aucune option même facultative n'est admise et :

- 1ere L, tout en continuant la LV 2, l'option obligatoire est la langue vivante 3 ou les mathématiques,

- 1ere ES, tout en continuant la LV 2, l'option obligatoire est la langue vivante 3 ou sciences économiques et sociales,

⇒ classe de terminale aucune option facultative n'est possible.

🔑 **Article 5, L'ASSIDUITE.**

Les entraînements de Tennis de table sont considérés comme faisant partie de l'emploi du temps des joueurs. En ce sens, l'assiduité est obligatoire. Le comportement et les résultats du joueur sont appréciés en conséquence.

L'entraîneur du pôle a toute latitude pour ajouter une ou plusieurs séances individuelles en plus du programme quotidien.

🔑 **Article 6, LE SUIVI SCOLAIRE.**

Le chef d'établissement a toute latitude pour adapter le suivi scolaire à la charge de travail des élèves sportifs.

Au Pôle Espoirs comme au CREF, les joueurs participent aux compétitions UNSS si l'établissement y participe.

🔑 **Article 6 bis, LE SUIVI SPORTIF.**

Le responsable sportif a toute latitude pour adapter le suivi sportif à la charge de travail de ce chacun des sportifs.

🔗 Article 6 ter, COMPORTEMENT.

Le comportement de l'enfant dans tous les instants et lieux devra être irréprochable. En cas de fautes, le renvoi pourra être décidé et la participation aux frais de fonctionnement due par la famille restera exigible.

🔗 Article 7, SUIVI MEDICAL.

Les élèves doivent obligatoirement satisfaire le suivi médical dont le contenu est défini par le Ministère des Sports. Ces frais sont assumés par les familles.

⇒ *Les prescriptions de soins ou de traumatologie sont prises en charge dans le cadre de l'assurance maladie familiale.*

⇒ *Les parents fournissent les informations médicales relatives aux soins ou traitements que suivent les enfants.*

Les parents ACCEPTENT :

⇒ *l'intervention d'un psychologue pour évaluation du profil de l'enfant,*

⇒ *les prélèvements sanguins prescrits par le médecin dans le cadre du suivi médical et les contrôles anti dopage.*

⇒ *d'organiser les examens spécialisés (dentaires, cardiaque...) sollicités dans le cadre de directives ministérielles.*

⇒ *qu'en cas d'urgence, les responsables fassent appel à SOS médecin ou transfèrent l'enfant au Centre Hospitalier, service des urgences.*

🔗 Article 8, LES DEPLACEMENTS.

Les élèves se déplacent en autonomie par leurs propres moyens pour effectuer les trajets aller-retour du lycée à la salle. Les élèves devront respecter les trajets les plus courts convenus avec l'établissement et les responsables techniques. Toute dérive, indiscipline ou incivilité pourra engendrer le renvoi de l'enfant.

🔗 Article 9, L'ACTIVITE PONGISTE FEDERALE.

Les joueurs restent licenciés dans leur club d'origine. Une mutation ne doit servir qu'un réel besoin d'évolution.

Les joueurs participent obligatoirement au Critérium Fédéral ainsi qu'à toutes les compétitions (TOP, finales, . . .) et stages pour lesquels une instance fédérale les sélectionne. Ce programme peut être individualisé par le responsable qui peut intervenir auprès des clubs pour l'adapter

🔗 Article 10, LE FINANCEMENT.

Les frais de pension et de scolarité sont à la charge de la famille et payés directement auprès de l'établissement scolaire.

⇒ *Les frais de déplacement, de voyage, d'équipement individuel... sont également à la charge de la famille.*

⇒ *Le matériel individuel (raquettes...) est à la charge financière des parents et doit être concerté avec l'entraîneur.*

⇒ *La famille s'engage à verser à la Ligue de Picardie pour le CREF amiénois, ou au comité Aisne pour le CREF Aisne, avant le [28 février 2016](#) une participation aux frais de fonctionnement, correspondant à :*

➤ *300€ pour les joueurs picards,*

➤ *1000 € pour les joueurs licenciés en dehors de la Picardie.*

⇒ *Les familles peuvent solliciter une participation financière auprès de leur club et comité départemental.*

🔗 Article 11, DROIT D'UTILISATION D'IMAGE.

Les parents acceptent l'usage de l'image de l'enfant à des fins de promotion ou d'information, quelle qu'en soit la forme.

🔗 Article 12, LA CONTINUATION.

En fin d'année scolaire, la famille demande ou pas le maintien de leur enfant. Celui-ci est soumis à l'approbation des responsables suivant les résultats scolaires et sportifs, le comportement et de la motivation du joueur.

Date : 2015, signature du (de la) joueur (euse) :

des parents :